



**mouvement  
écologique**

## Propositions concrètes du Mouvement Écologique pour les élections communales 2023

### **Pour des communes démocratiques, attractives et durable Une feuille de route pour une transition socio-écologique**

*Il est devenu une bonne tradition que le Mouvement Écologique publie, à l'approche des élections communales, ses suggestions pour un développement (plus) durable des communes.*

**Et ce, pour de bonnes raisons :**

Les communes peuvent et doivent être les acteurs par excellence de la transition socio-écologique si importante. Un changement qui s'impose plus que jamais : car les défis auxquels nous sommes confrontés en tant que société se sont encore accrus ces dernières années.



### **A. Les grandes orientations de la " roadmap " et les défis pour les communes**

Nous vivons une époque de bouleversements : catastrophe climatique, problèmes d'approvisionnement énergétique, perte de biodiversité, injustices sociales, de plus en plus de personnes dépassées par les événements quotidiens, montée des tendances populistes .... Tout cela conduit à une remise en question des priorités actuelles de la société.

Il est de plus en plus reconnu que le modèle de société actuel n'est plus viable et qu'il faut donner une chance à de nouvelles visions positives de l'avenir. Des visions qui prônent le respect des limites naturelles de la planète, la justice sociale, la qualité de vie plutôt que la consommation matérielle, la cohésion sociale par une participation accrue et une meilleure cohabitation - des objectifs qualifiés de transition socio-écologique.

Ce sont surtout les politiques internationales, européennes et même nationales qui sont appelées à créer les conditions cadres nécessaires à ce changement sociétal et économique. Ceci en réformant le cadre légal, en créant les bonnes incitations financières, etc.

Les changements sociaux nécessitent des développements "d'en haut" (top down), mais aussi "d'en bas" (bottom up).

**Les communes sont proches des citoyen.ne.s. C'est justement elles qui peuvent très concrètement**

- > **améliorer la qualité de vie des personnes qui vivent aujourd'hui dans la commune. Aussi dans le sens de la préservation de nos bases vitales et de l'augmentation de la solidarité mondiale ;**
- > **montrer sur le terrain à quoi peut ressembler la société de demain. Ils peuvent ainsi être les précurseurs et les amplificateurs d'une transition socio-écologique ;**
- > **par leurs initiatives, non seulement réaliser des projets sur place. Ils peuvent encourager et montrer que la transition nécessaire peut réussir et être liée à des conséquences positives pour les citoyen.ne.s.**

Dans la présente "feuille de route", le Mouvement Ecologique soumet des propositions très concrètes dans ce sens dans 13 champs thématiques du développement durable. L'idée de base d'une telle feuille de route est de structurer l'objectif à moyen et long terme de la transition en étapes individuelles, concrètement réalisables et cohérentes. Il appartient à chaque commune d'établir sa propre "feuille de route" pour l'avenir sur la base de sa situation spécifique. Les pistes d'action présentées dans cette publication doivent être considérées comme des suggestions pour les futurs responsables communaux, mais aussi pour tous les citoyen.ne.s intéressés.

Elles illustrent le fait qu'il est possible de réaliser aujourd'hui des changements positifs pour les habitants de la commune et que l'engagement en vaut la peine pour l'avenir. Et ce, dans le cadre d'un partenariat entre la commune et les citoyen.ne.s.

## **1. Une conception démocratique de la politique communale avec une participation réelle des citoyen.ne.s**

**La base par excellence d'une politique communale porteuse d'avenir est une participation conséquente des citoyen.ne.s. C'est justement dans les communes qu'il est possible d'impliquer les citoyen.ne.s de manière optimale ; de permettre l'échange et le changement de perspective - et ce également entre des personnes de différentes catégories d'âge et de différents milieux... Ainsi, la commune peut aujourd'hui être aménagée encore plus dans l'esprit de tous les citoyen.ne.s et du développement durable et relever les défis de l'avenir.**

**Une commune "durable" se caractérise donc avant tout par le fait qu'elle :**

- associe davantage les citoyen.ne.s aux processus et aux projets de la commune et
- soutient, reprend et facilite les activités, les idées et les projets des habitant.e.s.

En ce sens, la commune encourage un discours social ainsi que la participation directe. **Elle va ... :**

- **... mener une politique d'information systématique :**  
Une information complète avec une présentation des différents points de vue sur des sujets controversés, un compte rendu sur l'évolution des projets, etc. devraient désormais aller de soi.
- **... garantir une large participation des citoyens à des projets concrets et, dans l'idéal, adopter une "charte de la participation citoyen.ne" :**  
Il faut viser une participation systématique des citoyen.ne.s qui assure une intégration aussi large que possible des habitant.e.s (de différentes couches sociales) : ceci aussi bien pour les projets actuels (p. ex. le réaménagement d'une rue) que pour le développement général de la commune. Les règles centrales d'une bonne participation des citoyen.ne.s (approche appropriée, diversité des méthodes, retour d'information du conseil communal sur les propositions faites...) sont ainsi respectées. Afin de donner un signal clair que la commune prend la participation des citoyen.ne.s au sérieux, le nouveau conseil communal devrait adopter une charte dans laquelle sont ancrés les principes essentiels auxquels la commune s'engage.
- **... créer des structures solides de participation :** Outre cette participation aux projets, il convient de créer ou de promouvoir des structures formalisées de participation : Par exemple, en intégrant des commissions consultatives ou des groupes de travail dans les décisions importantes, en créant un conseil municipal des enfants ou des jeunes, etc.
- **... créer un point de contact pour les citoyen.ne.s,** en reprenant, encourageant et soutenant leurs projets et leurs idées. L'avantage pour la commune est considérable, car de tels projets, outre leur utilité directe, peuvent faire la diversité et la vie d'une commune.

## **2. Orienter la politique communale également en fonction du cadre régional et de l'aménagement du territoire**

**Aussi importante que soit la commune en tant que cellule de base de la démocratie, une politique communale orientée vers l'avenir présuppose une intégration dans la région, voire dans la politique de planification nationale. L'époque de la "politique des clochers" et de l'autonomie communale, parfois mal définie selon le Mouvement Ecologique, doit trouver ses limites lorsqu'elle va à l'encontre des intérêts de la collectivité.**

- **La commune reconnaîtra l'importance d'une planification nationale cohérente et fera siens ces objectifs dans son action.** Le projet de nouveau programme d'aménagement du territoire fixe des objectifs qui ne peuvent être réalisés qu'avec l'aide des communes. Ainsi, entre autres :
  - Réduire la consommation d'espace afin d'atteindre à moyen terme une « consommation nette zéro d'espace » au niveau national ;
  - Concentrer le développement territorial sur les « lieux centraux » les plus appropriés ;
  - Renforcer la coopération transfrontalière ;
  - Mobilisation prioritaire des zones d'habitation désignées – plutôt qu'une délimitation des périmètres de construction - ainsi qu'une construction densifiée axée sur la qualité;

- Revitalisation des centres-villes ainsi que le concept d'une "ville au quart d'heure";

➤ **En ce sens, la commune profitera de la révision du PAG prévue par la loi (six ans après son adoption) pour revoir et, le cas échéant, modifier son plan d'occupation des sols en conséquence.**

Outre les principes d'aménagement du territoire mentionnés, les conséquences du potentiel de développement prévu dans le PAG sont également examinées. Il s'agit notamment de l'approvisionnement communal en eau potable et en énergie, des capacités d'épuration des eaux usées, de la mobilité, de la production (régionale) de denrées alimentaires, etc., mais aussi des conséquences en termes d'émissions de gaz à effet de serre, de perte de biodiversité, etc.

➤ **Une attention particulière est accordée à la coopération intercommunale ou régionale.:**

- Les planifications, par exemple dans le domaine de la mobilité et de l'urbanisation, sont coordonnées au niveau intercommunal ou régional. Ceci dans le cadre d'une "vue d'ensemble des PAG", par exemple en ce qui concerne la priorisation des terrains à bâtir en fonction de facteurs tels que la mobilité, l'approvisionnement de proximité ou d'autres facteurs ;
- certains services sont proposés en commun (p. ex. conseils en matière d'énergie ou de santé, obtention d'un logement social ou abordable...);
- le principe du "sharing" est mis en avant par la commune : de nombreuses machines, entre autres, sont utilisées en commun avec les communes voisines / les communes de la région.

### 3. Prendre une responsabilité active dans le sens d'un développement durable

En se basant sur une approche démocratique, la commune doit assumer ses responsabilités, se définir comme un acteur central du développement durable et le faire savoir à l'extérieur. Ce faisant, elle se met au service des personnes vivant aujourd'hui dans la commune et des générations futures. La commune abordera ce défi de manière très ciblée et le communiquera également à ses habitants. Pour ce faire, elle

- **... se positionne clairement vis-à-vis de ses citoyen.ne.s, de ses collaborat.rices.eurs et de ses fournisseurs comme une commune ayant pour thème principal le développement durable** : met notamment l'accent sur la protection du climat, endigue la consommation des ressources, fait de la préservation de la biodiversité un objectif prioritaire, promeut une protection préventive de la santé protège le bien précieux qu'est l'eau;
- **... définisse des objectifs de durabilité clairs en vue de l'élaboration d'un plan d'action communal**: Par exemple, en se fixant des objectifs en termes de neutralité ou de résilience climatique, de développement des énergies renouvelables, de développement des infrastructures "vertes" et "bleues" et de protection des ressources. Pour ce faire, elle utilise entre autres les aides publiques des différents pactes entre l'Etat et les communes ;
- **... met en oeuvre des projets concrets ciblés sur le terrain et encourage de nouvelles idées porteuses d'avenir**: des appels d'offres publics répondant à des critères de durabilité ;

l'utilisation d'aliments régionaux et surtout biologiques, la création de zones limitées à 30 km/h ou encore des liaisons cyclables et piétonnes sécurisées... Parallèlement, la commune soutiendra les concepts correspondants des associations et des citoyen.ne.s, comme par exemple les projets d'intérêt général dans le sens de la "sharing economy".

Ce sont justement les communes qui peuvent façonner l'avenir et aider à changer la société "par le bas" grâce à leur engagement et à leurs décisions, et influencer les évolutions nationales et européennes grâce à leur rôle de précurseur.

#### 4. L'interaction, la rencontre et la cohésion sociale dans le mire

**L'échange entre les personnes au sein d'une commune n'est a priori plus aussi aisé et développé que dans le temps.**

**Un tel échange est cependant très important pour les échanges, la cohésion au sein d'une commune : Il contribue à un sentiment de sécurité et de prise en charge, permet de se rencontrer, de bavarder, d'échanger des arguments, de développer la compréhension pour d'autres points de vue, de discuter de manière constructive de différents points de vue.... Il permet également l'intégration de différents groupes de population.**

C'est pourquoi, outre l'aménagement des localités déjà mentionné, la commune encouragera toute initiative allant dans le sens de la cohabitation, notamment :

- **modèles coopératifs d'économie** (voir chapitre suivant) ;
- soutenir les citoyen.ne.s dans des projets (déjà initiés ou seulement envisagés) allant dans le sens de **l'intérêt général**, créer à cet effet un point de contact spécifique ou au moins désigner un responsable, éventuellement mettre à disposition des locaux comme espace de rencontre;
- rassembler, dans le cadre d'une participation renforcée, des citoyen.ne.s de différents âges, milieux et cultures;
- viser une **commune des "courtes distances"** avec un **mélange d'utilisation** de l'habitat, du travail et des structures d'approvisionnement ;
- promouvoir de manière ciblée les **projets de construction de logements**, notamment pour les groupes de population financièrement défavorisés ; aménager des places publiques et des rues attrayantes qui invitent à la détente ;
- dans la construction de lotissements, encourager de **nouvelles initiatives de cohabitation** : des maisons intergénérationnelles à l'aménagement d'espaces intérieurs et extérieurs communs dans les nouveaux projets d'habitation ;
- Concevoir les subventions de la commune également en fonction de **critères sociaux**.

## 5. Des localités et des quartiers vivants et résilients face au climat, où l'homme est au centre des préoccupations

Les gens ont besoin d'espaces publics attrayants avec une qualité de séjour élevée, de lieux d'échange, de cohabitation et de rencontre.

Malgré des initiatives positives dans certaines communes, le développement de nos localités au cours des dernières décennies est souvent en contradiction avec cette exigence : les quartiers urbains et les villages sont souvent marqués par la circulation automobile, les espaces routiers sont de plus en plus grands et laissés aux voitures ; celles-ci marquent également les places publiques souvent imperméables et à peine végétalisées. Dans de nombreux centres-villes (et pas seulement en milieu rural), les commerces locaux ont disparu avec le développement, entre autres, des supermarchés en rase campagne...

Parallèlement, on constate de plus en plus à quel point les structures vertes sont bénéfiques pour la santé, et combien elles sont importantes pour le rafraîchissement pendant les mois d'été, notamment en période de crise climatique. D'un point de vue social, l'accès à des structures vertes et à des espaces publics attractifs et sûrs, y compris pour les enfants, est également important. La revitalisation des centres-villes et leur adaptation au changement climatique constituent des défis majeurs pour les communes, qui seront abordés dans le cadre d'une participation citoyenne. La mixité fonctionnelle (habiter - travailler - se détendre - s'approvisionner) pour les projets d'urbanisation existants et nouveaux constitue un instrument important parmi d'autres dans ce sens.

Le nombre croissant d'initiatives telles que les jardins communautaires, la création de "troisièmes lieux" et d'autres projets similaires montre que de plus en plus de personnes sont de cet avis. Les gens veulent s'impliquer localement, attendent aussi des possibilités concrètes de participation et d'implication là où ils vivent et un environnement résidentiel plus convivial.

**C'est pourquoi le modèle central de la prochaine législature de la commune sera de créer une stratégie pour un environnement de vie attrayant pour les habitants, de sorte qu'il y fasse "bon vivre" et que la cohabitation sociale, l'interaction entre les gens, l'échange soient encouragés :**

- Les espaces publics (rues, places...) sont aménagés comme **des lieux attrayants de rencontre et d'échange, ceci dans le cadre d'un plan d'action ;**
- une **végétalisation conséquente** ainsi qu'une **désimperméabilisation** des surfaces publiques dans le cadre d'un concept d'espaces verts ou d'adaptation au climat sont assurées ;
- dans certains quartiers ou localités, on prévoit **également des infrastructures spatiales** dans lesquelles **les gens peuvent se rencontrer** (par exemple, des objets peuvent être prêtés ou réparés, en liaison avec un petit café, l'offre d'une aide de voisinage) ;
- **les nouveaux projets d'urbanisation** sont d'emblée examinés dans ce sens par la commune..
- **Tout cela présuppose un tournant conséquent en matière de transports au niveau communal. Cela comprend entre autres :**

- **La vitesse maximale autorisée doit être limitée à (20)30 km / h** à l'intérieur de tous les quartiers, accompagnée de mesures d'aménagement correspondantes ;
- Des mesures visant à **réduire le trafic de transit** à travers les zones résidentielles seront systématiquement mises en œuvre ;
- des **liaisons cyclables et piétonnes conviviales et sûres** sont créées pour promouvoir la mobilité active sur l'ensemble du territoire ;
- Les nouveaux quartiers d'habitation sont aménagés de **manière à limiter l'utilisation de la voiture**, la clé de répartition des places de stationnement est revue, etc.

## 6. Soutien aux initiatives coopératives et aux modèles d'économie régionale

De nouveaux modèles d'économie et de cohabitation voient le jour progressivement au niveau local. Des coopératives en tant que nouvelles structures d'économie, mais aussi de cohabitation (par exemple dans le domaine de l'habitat) sont créées, ou encore des projets tels que l'"agriculture solidaire" (c'est-à-dire des projets dans lesquels le consommateur est en relation directe avec l'agriculteur et paie ce dernier pour sa prestation) font leur chemin chez nous aussi et rencontrent un large soutien.

**Ainsi, de nouvelles initiatives d'intérêt général se développent actuellement** : il existe désormais dans de nombreuses communes des jardins communautaires, des coopératives pour la mise en place et l'exploitation d'installations solaires, des aides de voisinage, des formes d'échange entre générations, etc. Ceci également sur le modèle du mouvement "Transition Town". Les choses bougent également dans le domaine des nouvelles formes d'habitat, car de plus en plus de personnes s'intéressent aux coopératives, etc.

**La promotion accrue d'un modèle économique orienté vers la région est considérée comme un pilier important du développement durable** : des emplois sont créés dans la région, une plus-value est générée sur place (par exemple par la valorisation de bois indigènes pour la construction ou la production de meubles), l'énergie et les ressources sont préservées (notamment grâce à des trajets de transport courts), les dépendances sont réduites (par exemple par la production d'énergie renouvelable au lieu des contraintes d'importation imposées par les multinationales) et les denrées alimentaires sont produites sur place, rapprochant ainsi les producteurs et les consommateurs.

L'avenir appartient aussi bien à la promotion des petites et moyennes entreprises existantes qu'à celle de nouvelles formes coopératives d'économie et de cohabitation.

La commune a un rôle très important à jouer dans la promotion de ces initiatives. Elle devrait consciemment les stimuler, les encourager et les soutenir en

- **recourant sciemment à des produits et des producteurs régionaux et en les encourageant** (par ex. lors de l'achat) ainsi qu'en soutenant la production régionale (par ex. en mettant à disposition des toits pour des installations solaires);
- **conseillant et en accompagnant les citoyen.ne.s qui souhaitent lancer un tel projet** (notamment avec un soutien logistique et juridique) et, le cas échéant, en mettant des locaux à disposition à cette fin ;

- **essayant de convaincre les gens de participer à de tels projets et en les informant sur la promotion de l'économie régionale ainsi que sur les modèles d'économie collaborative;**
- **rassemblant des personnes et soutenant la création de tels réseaux.**

## **7. Rendre les communes aptes à relever les défis sur le plan organisationnel**

Les défis auxquels sont confrontées les communes ont considérablement augmenté, comme le montre la présente publication.

Pour que les communes puissent relever les défis dans le domaine de la transition socio-écologique, il faut également réformer les structures au sein des communes. Les processus décisionnels sont-ils adaptés aux défis ? La commune dispose-t-elle de suffisamment de personnel et de savoir-faire dans des secteurs pertinents ? Les bonnes priorités sont-elles fixées.... sont des questions centrales dans ce domaine. C'est pourquoi la commune devrait

- **... revoir la structure organisationnelle communale actuelle** : Les effectifs sont-ils suffisants dans différents secteurs ? Faut-il envisager de nouvelles formes de coopération entre les ministères ? Un échange aussi précoce que possible est-il garanti dans le cadre des projets ?
- **... conclure des partenariats avec des communes voisines / dans la région** : Est-il possible d'assurer certains services aux citoyens en collaboration avec d'autres communes ou de coopérer dans le domaine technique et de la planification ?
- **... vérifier que le budget ordinaire ne comporte pas d'investissements "non durables" et orienter les dépenses et les investissements en fonction de critères de durabilité et de projets allant dans le sens de la transition socio-écologique**

## **B. 154 pages de suggestions concrètes du Mouvement Ecologique**

Afin d'approfondir ces idées, le Mouvement Ecologique a rédigé une brochure détaillée contenant des propositions concrètes pour les communes.

De nombreux actifs du Mouvement Ecologique ont participé à l'élaboration de ces idées, ceci dans le cadre de groupes de travail et de forums de membres animés et constructifs. La réalisation d'une brochure aussi complète illustre la force et l'engagement du Mouvement Ecologique !

La publication intègre les expériences d'initiatives et de projets porteurs d'avenir qui ont été réalisés au niveau communal dans tout notre pays au cours des dernières années.

**La brochure de 154 pages comprend les chapitres suivants :**

- **DÉMOCRATIE** – Des communes vivantes avec une participation citoyenne développée
- **DÉVELOPPEMENT DU LOGEMENT** – Planifier et concevoir une commune attrayante avec les habitants
- **PRÉSERVER ET PROTÉGER LA NATURE ET LE PAYSAGE** - Promouvoir une agriculture régionale et biologique
- **FORÊT** – Une gestion consciente de la forêt communale dans l'intérêt de l'homme et de la nature



- **MOBILITÉ** - Passer de communes adaptées aux voitures à des communes vivantes, à taille humaine et verdoyantes
- **ENERGIE ET CLIMAT** - Les communes à l'avant-garde de la lutte contre le changement climatique
- **ÉCONOMIE RÉGIONAL** - Mettre l'accent sur les entreprises locales, la production régionale et l'économie circulaire
- **FINANCES** - Mettre la politique financière de manière ciblée au service d'une transition écologique et sociale !
- **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES** - Les communes : acteurs d'un environnement sain où il fait bon vivre
- **L'EAU EN TANT QUE SOURCE DE VIE** - Les communes prennent leurs responsabilités
- **PROTECTION PRÉVENTIVE DE LA SANTÉ** - Une commune attrayante grâce à un bien-être accru et à une protection préventive de la santé
- **ECOLE ET MAISON RELAIS** - Les enfants et les jeunes comme partenaires à part entière
- **POLITIQUE DE L'AXE NORD-SUD** - Penser global - agir local !

En feuilletant la brochure, on se dit peut-être : "*Que de travail pour les communes...*". Pourtant, personne n'attend d'une commune qu'elle puisse ou doive mettre en œuvre toutes les idées. Et pourtant : de nombreux projets sont importants pour le développement durable, car ils sont porteurs d'avenir. C'est pourquoi les communes doivent également être soutenues par l'État afin qu'elles puissent relever ce défi.

Pour mettre en œuvre ces idées et d'autres idées porteuses d'avenir, les responsables politiques peuvent et doivent également faire davantage appel à la créativité et à l'engagement de leurs citoyen.ne.s. Si la commune les soutient et les prend au sérieux, les citoyen.ne.s peuvent participer à de nombreux projets et les mettre en œuvre. Ainsi la participation et l'implication des citoyen.ne.s, y compris des enfants et des jeunes, ne favorisent pas seulement la cohésion sociale, mais représentent un potentiel d'idées et d'engagement pour une meilleure qualité de vie ! C'est à la commune de créer les conditions cadres nécessaires à un tel engagement.

Le Mouvement Ecologique espère que cette publication constituera en ce sens une motivation et un encouragement pour tous ceux qui s'intéressent à la politique communale.

## C. Responsabilité de l'État d'assurer de bonnes conditions cadres

---

L'État doit assumer sa responsabilité à de nombreux niveaux pour permettre aux communes d'assumer encore mieux leurs missions.

Qu'il s'agisse d'une nouvelle réforme des finances communales, d'une meilleure coordination entre les ministères, la réforme de divers textes juridiques, etc.

Le Mouvement Ecologique fait des propositions dans ce sens dans le cadre des élections nationales.

## D. Informations pratiques

---

La brochure est disponible en allemand et en français en téléchargement sur [www.meco.lu](http://www.meco.lu)